

## **Planification personnelle de l'avenir (PPA) avec des personnes en situation de handicap physique et intellectuel et leur contribution aux changements**

4 septembre 2017

Judith Adler, lic. phil. (responsable du projet)  
Pia Georgi-Tscherry, MA

Haute école intercantonale de pédagogie curative  
Schaffhauserstrasse 239  
Case postale 5850  
8050 Zurich

Tél. 044 317 11 84 [judith.adler@hfh.ch](mailto:judith.adler@hfh.ch)

L'étude a été réalisée par la Haute école intercantonale de pédagogie curative à la demande de l'Association Cerebral Suisse.

## Summary

Les postulats de l'autodétermination et de l'inclusion requièrent le développement d'offres de soutien axées sur la personne et se référant à l'espace socio-spatial. Ainsi, les offres de soutien doivent être parfaitement adaptées aux compétences et aux besoins de la personne en situation de handicap, qui doit participer activement à leur élaboration.

Une « Planification personnelle de l'avenir » aide les personnes en situation de handicap à réfléchir à leurs propres idées, aspirations et objectifs, ainsi qu'à mettre en œuvre ces derniers pour pouvoir vivre bien et en toute sécurité. Différentes méthodes créatives sont utilisées dans ce contexte. La réflexion sur l'organisation concrète de la vie quotidienne et la découverte d'une palette de possibilités et de décisions sont au centre de la planification. Afin de soutenir ces changements, un groupe de personnes, appelé cercle de soutien, est mis sur pied. Le cercle de soutien, un facteur important dans la Planification personnelle de l'avenir, aide à élaborer un plan d'action pour mettre sur les rails les prochaines étapes et mesures avec la personne planifiant son avenir. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie, de trouver des solutions individuelles et de permettre de se mettre en route vers un avenir autodéterminé. Des animateurs/trices qualifié-e-s assurent l'accompagnement de la Planification personnelle de l'avenir.

Le projet de recherche réalisé par la Haute école intercantonale de pédagogie curative (HfH) de Zurich étudie la manière dont une Planification personnelle de l'avenir contribue aux changements pour des personnes en situation de handicap. Les changements perçus et vécus subjectivement par les personnes planifiant leur avenir dans leur situation de vie ont été examinés à l'issue d'une planification personnelle de l'avenir. Le projet de recherche a fait ressortir des processus de changement au niveau individuel de la personne en situation de handicap et sur le plan contextuel. L'étude s'est également penchée sur la question suivante : une planification personnelle de l'avenir peut-elle avoir une influence sur la qualité de vie de la personne planifiant son avenir ? Des interviews centrées sur les problèmes ont été menées auprès de personnes en situation de handicap ayant déjà effectué une planification personnelle de l'avenir. Les données rassemblées lors des interviews ont été analysées en tenant compte du concept de la qualité de vie, permettant ainsi une description plus objective des changements dans la situation de vie.

Sur le plan individuel, les personnes planifiant leur avenir se considèrent comme des acteurs dans le sens où elles peuvent exprimer leurs propres aspirations et intérêts. En outre, elles ont pu examiner différentes possibilités de mise en œuvre et choisir des actions précises grâce auxquelles elles ont pu poursuivre la concrétisation de leurs objectifs. Cela est perçu comme un renforcement et, selon les déclarations des personnes interrogées, l'effet se prolonge au-delà des rencontres de planification de l'avenir. Lors d'une telle rencontre, encadrée par un animateur ou une animatrice, le cercle de soutien participe à la réflexion et à la planification. La personne planifiant son avenir développe les aptitudes requises pour gérer elle-même ces nouvelles possibilités de mise en œuvre dans le but de concrétiser ses intérêts et objectifs. Chez toutes les personnes interrogées, soit des changements plus ou moins importants ont pu être observés, soit des possibilités et espaces de développement

ont été découverts. Dans les planifications étudiées, ces développements touchent les domaines de la formation, du travail et du logement.

Sur le plan contextuel, l'étude relève que les personnes interrogées ont été soutenues dans leur autodétermination par des offres et des organisations poursuivant l'objectif de la participation des personnes en situation de handicap. Ces structures et ces offres incarnent un changement d'attitude par rapport aux offres existant jusqu'ici et intègrent les aspirations et les intérêts relatifs à l'organisation des projets de vie individuels. Elles peuvent aider les personnes planifiant leur avenir dans la mise en œuvre de leurs objectifs et de nouveaux chemins et changements deviennent possibles dans l'optique d'une plus grande participation. Les planifications étudiées n'ont pas entraîné de changement direct des systèmes de soutien existant, mais il s'avère qu'une collaboration et un soutien rendent possibles des modifications importantes par le biais d'offres inédites axées sur la participation et se trouvant en dehors du contexte institutionnel.

Les animateurs/trices et le cercle de soutien jouent un rôle déterminant dans la recherche de telles offres de soutien.

Une évaluation définitive de l'évolution de la qualité de vie des personnes ayant participé à l'étude n'est pas possible, car seuls les domaines de la vie déterminants pour la personne à la suite de la planification ont été examinés. Il est toutefois possible de tableur sur une amélioration (individuellement variable) de la qualité de vie dans les différents domaines de la vie.

En résumé, une augmentation de l'estime et de l'autodétermination peut être constatée dans la mesure où les aspirations des personnes en situation de handicap sont mieux perçues, où celles-ci prennent elles-mêmes des décisions et défendent leurs propres intérêts. De nouvelles possibilités d'occupation et de développement deviennent visibles, de même que des offres de soutien avec de nouvelles valeurs.

Il reste à espérer que les personnes en situation de handicap seront toujours plus nombreuses à pouvoir profiter des changements apportés par une Planification personnelle de l'avenir afin de découvrir les choix qui s'offrent à elles et pour renforcer leur autodétermination. Cela correspond au mandat de changement auquel la Suisse s'est engagée en ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

La présente étude a été réalisée par la Haute école intercantonale de pédagogie curative (HfH) de Zurich à la demande de l'Association Cerebral Suisse, qui l'a financée.